

En Russie La Russie avance sûrement dans le chemin des réformes politiques et des libertés constitutionnelles que son empereur lui a si formellement promises aux débuts des journées sanglantes de Saint-Pétersbourg. A la suite de longues conférences présidées par Nicolas II les principales garanties de libertés publiques ont été définies et seront incorporées dans les lois de l'Empire. En voici les points marquants :

Aucune loi n'aura d'effet sans l'approbation de l'Assemblée nationale et du conseil de l'Empire. Ce dernier corps se composera, en nombre égal, de membres nommés et élus, pris dans le clergé, la noblesse, les zemstvos, l'académie des sciences, l'université, le commerce et l'industrie.

Il y aura deux chambres revêtues toutes deux du droit d'initiative dans toute législation qui n'affectera pas les lois fondamentales de l'Empire.

Les sessions annuelles seront ouvertes et closes sur l'ukase impérial. Elles seront publiques et les députés du conseil et de l'assemblée auront droit d'interpellation les ministres sur accusation d'actes illégaux.

En France L'Encyclique de Pie X sur la loi de la séparation dont le courrier nous apporte le texte est un document admirable qu'il faut lire et méditer car elle résume tous les principes relatifs aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. Elle s'adresse sans doute, plus particulièrement aux catholiques de France, mais elle parle la grande parole des Papes à l'universalité des fidèles, par conséquent à plus de 200,000,000 de croyants qui y verront le jugement définitif porté par le Souverain Pontife contre la politique de la République française. Que de sympathies se trouvent du coup éteintes pour la vieille France!

Nous ne pouvons, faute d'espace, publier intégralement le texte de l'Encyclique, nous en donnons cependant quelques passages qui semblent davan-



Un groupe de villageois russes, au lendemain d'une révolte locale.

tage attirer l'admiration des journalistes catholiques et le respect des incroyants eux-mêmes.

Le pape proteste d'abord contre la dénonciation irrégulière du Concordat :

Or, aujourd'hui, l'Etat abroge, de sa seule autorité, le pacte solennel qu'il avait signé. Il transgresse ainsi la foi jurée. Et, pour rompre avec l'Eglise, pour s'affranchir de son amitié, ne reculant devant rien, il n'hésite pas plus à infliger au siège apostolique l'outrage qui résulte de cette violation du droit des gens qu'à ébranler l'ordre social et politique lui-même, puisque, pour la sécurité réciproque de leurs rapports mutuels, rien n'intéresse autant les nations qu'une fidélité inviolable dans le respect sacré des traités.

La grandeur de l'injure infligée au siège apostolique par l'abrogation unilatérale du Concordat s'augmente encore — et d'une façon singulière — quand on se prend à considérer la forme dans laquelle l'Etat a effectué cette abrogation.

Abordant la critique de la loi, le pape dit que, "si l'Etat, rompant les liens du Concordat, se séparait de l'Eglise, il eût dû lui laisser son indépendance et sa liberté". Or, suivant lui, la loi contient "plusieurs mesures d'exception qui mettent l'Eglise sous la domination du pouvoir civil".

Le Saint-Père proteste énergiquement contre la violation du droit de propriété de l'Eglise, contre l'attribution des édifices du culte à des établissements laïques, contre la suppression du budget des cultes, qui résultait des engagements du Concordat :

En conséquence, dit l'Encyclique, nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités; comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté; comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples, et, en outre, en vertu du Concordat. Nous la ré-

prouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce siège apostolique, pour notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français... En conséquence, nous protestons solennellement et de toutes nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise, pour les infirmer.

Cette réprobation est suivie de conseils vraiment apostoliques rappelant les fidèles à l'observation des lois évangéliques :

Bien certainement aussi, les membres de ce clergé comprendront que, dans cette tourmente, ils doivent avoir au coeur les sentiments qui furent jadis ceux des apôtres, et ils se réjouiront d'avoir été jugés dignes de souffrir des opprobes pour le nom de Jésus, "Gaudentes... quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati". Ils revendiqueront donc vaillamment les droits et la liberté de l'Eglise, mais sans offenser personne. Bien plus, soucieux de garder la charité, comme le doivent surtout des ministres de Jésus-Christ, ils répondront à l'iniquité par la justice, aux outrages par la douceur et aux mauvais traitements par des bienfaits.

* * *

Des dépêches du 5 en cours il ressort que la conférence d'Algésiras est sortie de l'inaction et est en train d'établir un "modus vivendi" qui serait agréable à la France et acceptable à l'Allemagne, ce qui veut dire qu'au fond la formule serait trouvée pour sauver l'honneur et mettre d'accord, suivant les règles du protocole, des gens qui n'ont aucune envie de se battre. La police du Maroc serait contrôlée conjointement par la France et par l'Espagne; c'est ce que veulent toutes les puissances à part l'Allemagne qui s'en tient encore à une police internationale. On croit généralement qu'en définitive la France cédera sur la question de la Banque marocaine pendant que l'Allemagne admettra les prétentions de la France au contrôle de la police. C'est dans ces grandes lignes seulement qu'on croit possible un compromis entre ces deux pouvoirs.

Bibliographie

Nous rendrons compte des livres et revues dont on nous adressera deux exemplaires

Nous venons de recevoir le numéro du 4ème volume du "Bulletin du Parler-Français au Canada". Articles à signaler: La médecine dans notre parler populaire, par F. X. J. Dorion, M.D.; La suite de la bibliographie du Parler Français au Canada, par MM. Gedes et Adjutor Rivard, nomenclature des plus complètes des livres, études et conférences où il est question du langage des Canadiens-français. Somme toute, nous y voyons que notre langue amèrement critiquée par quelques auteurs, des compatriotes, principalement, est bienveillamment appréciée par les maîtres connaisseurs qui nous ont sérieusement étudiés.

Le Bulletin donne aussi la suite du travail du P. Pothier, S. J., sur les façons de parler proverbiales, triviales et figurées des Canadiens du XVIIIème siècle, et du lexique canadien, dont sortira, sans doute, le dictionnaire franco-canadien qui devrait fixer notre langue avec le concours de nos autorités enseignantes.

* * *

Nous nous contentons pour aujourd'hui d'accuser réception d'un très joli volume de propagande catholique dû à la plume de Sa Grandeur Mgr William Stang L. D., évêque de Fall River, et mis en français, traduction libre par le Révérend Père Louis Lalande qui en a écrit la préface et le publie sous le titre de "Croire s'est vivre".

Sa Grandeur Monseigneur Bruchési écrit à l'auteur pour le remercier et le féliciter d'avoir fait une oeuvre excellente en publiant cette traduction du "Spiritual Pepper and Salt" de Mgr Stang.

"Si vieilles que soient les vérités que renferme "Pepper and Salt", dit le Rév. P. Lalande, elles sont toujours, et aujourd'hui plus que jamais, pleines d'actualités. Mgr Stang connaît bien notre temps et il sait lui parler et l'instruire".

"Nous ne pouvons pas dire encore de notre génération qu'elle est incrédule; mais ce n'est pas être pessimiste d'affirmer qu'elle marche vers l'incrédulité. Sa foi a besoin d'être éclairée, son coeur a besoin d'être soutenu; il lui faut des réponses aux objections qu'on lui pose, il lui faut des armes pour se défendre contre ses ennemis".

Ces lignes font bien voir l'objet du livre de Mgr Stang et de sa traduction "Croire c'est vivre".

L'ouvrage a été édité par l'imprimerie du Sacré-Coeur, Montréal.

* * *

M. Alcide Chaussé, inspecteur des bâtiments de la cité de Montréal, vient de condenser en un code les lois du bâtiment de la cité de Montréal, tous les règlements concernant la construction, la plomberie, les canaux, la voirie, l'hygiène, les lois et règlements provinciaux des édifices publics et des établissements industriels.

C'est une compilation des plus utiles à laquelle M. Chaussé, dont la compétence est reconnue, a apporté le plus grand soin. Elle contient les textes anglais et français, et les citoyens de Montréal auront occasion de la consulter à tout moment pour y trouver des renseignements précieux sur ce qui les intéresse aussi bien que pour y constater combien de lois et de règlements restent lettres mortes dans l'administration de leur cité.

Un livre d'actualité

Un livre qui est venu bien à son heure, c'est "Alcool et alcoolisme" de M. Edmond Rousseau, 94 rue Scott, Québec, sorti de l'imprimerie du "Soleil". C'est une série de causeries sur l'intempérance accompagnées d'illustrations et de compositions appropriées de M. Ludger Larose, élève de Gérome à Paris.

Au début de la croisade pour la tempérance il n'était pas possible d'armer les ligueurs d'un ouvrage plus convaincant, plus irrésistible. L'alcoolisme y est poursuivi jusque dans ses derniers retranchements. Ce n'est pas seulement au péché contre Dieu que l'auteur s'attaque, mais par des traits saisissants de la vie réelle il arrive à des conclusions qui s'imposent rigoureusement à quiconque entretient un peu de sens moral et possède le souci de sa famille, de son bonheur, de sa santé. Il dénonce les



Les dernières victimes de l'insurrection russe.

oeuvres néfastes de l'alcoolisme, cause de tant de maux, de tant de crimes, de déchéances morales et physiques qui s'attachent aux constitutions les plus fortes, aux talents les plus brillants.

Il nous montre l'alcoolisme comme le fléau moderne s'acharnant contre la religion, la famille, la société et la patrie. La documentation de l'ouvrage sous ce rapport est parfaite et les statistiques que M. Rousseau a recueillies avec un soin méticuleux sont plus convaincantes que tous les plaidoyers contre l'ivrognerie.

Quels sont les moyens de combattre l'intempérance? M. Rousseau en indique plusieurs, entre autres, se garder des coutumes dangereuses ou mauvaises, abusivement appelées les politesses de l'amitié ou les exigences des affaires. Il recommande une vigoureuse campagne scolaire, où l'on ferait bien comprendre à l'enfant toute l'horreur qu'il doit éprouver de l'ivrognerie et des ivrognes, l'encouragement des ligues antialcooliques, les mesures d'hygiène parmi la classe ouvrière, consistant dans la propreté et le bon ordre à la maison et dans l'excellence de l'alimentation. Il croit que le système Gotembourg, ou de l'exploitation des débits alcooliques par l'Etat directement ou par des Trusts contrôlés par l'Etat a sauvé le Danemark et mériterait d'être sérieusement étudié chez nous.

Bref, le livre de M. Rousseau est rempli de choses intéressantes et de suggestions dont l'adoption ferait faire un grand pas à la cause de la tempérance. Il serait à souhaiter qu'il fût entre les mains de tous les zéloteurs et distribué d'urgence dans toutes les écoles et maisons d'enseignement où il inculquerait à l'enfance et à la jeunesse, si exposées, des principes de sagesse et de prudence qui resteraient la règle de conduite dans la vie de la famille et de la société.